Département de la Meuse

République Française
COMMUNE DE SAUVIGNY

Nombre de membres en exercice: 11	**Séance du 12 avril 2024** L'an deux mille vingt-quatre et le douze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 12 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 9	**Sont présents:** Jean-Luc HENRY, Monique BONAFINI, André BRUNEL, Amandine MORLOT, Jérôme PRIN, Sandrine MULLER, Tamara LUCAS, Patrick HURNI, Béatrice MERCIER
Votants: 9	**Représentés:**
	Excuses: Romain HENRY, Tom GENIN
	Absents:
	Secrétaire de séance: Monique BONAFINI

Objet: Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mars 2024
Le procès-verbal de la séance du 15 mars 2024 est approuvé à l'unanimité.

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2023 de la commune - 2024_DE_009
Le Maire n'a pas pris part au vote.
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du compte de gestion de l'année 2023 du budget de la commune.
Après s'être assuré que le compte de gestion de l'année 2023 du budget de la commune dressé par le comptable, a repris dans ses écritures chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget de la commune.

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2023 du service des eaux - 2024_DE_010
Le Maire n'a pas pris part au vote.
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du compte de gestion de l'année 2023 du budget du service des eaux.
Après s'être assuré que le compte de gestion de l'année 2023 du budget du service des eaux dressé par le comptable, a repris dans ses écritures chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budgets du sservice des eaux.

Objet: Approbation du Compte de Gestion 2023 des Bois - 2024_DE_011
Le Maire n'a pas pris part au vote.
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'adoption du compte de gestion de l'année 2023 du budget des bois.

Après s'être assuré que le compte de gestion de l'année 2023 du budget des bois dressé par le comptable, a repris dans ses écritures chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui des titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrits de passer dans ses écritures,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budgets des bois.

Objet: Approbation du Compte Administratif 2023 de la Commune - 2024_DE_012
Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.
Après présentation du compte administratif 2023 de la commune par Mme BONAFINI Monique, 1ère adjointe, les membres du Conseil Municipal les acceptent comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES :	142 379.16 €
RECETTES (sans report 2022) :	148 059.51 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES :	19 209.59 €

RECETTES (sans report 2022) : 19 729.19 €

Objet: Approbation du Compte Administratif 2023 du service des eaux - 2024_DE_013

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après présentation du compte administratif 2023 du service des eaux par Mme BONAFINI Monique, 1ère adjointe, les membres du Conseil Municipal les acceptent comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 25 067.38 €

RECETTES (sans report) : 28 104.38 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 17 763.30 €

RECETTES (sans report) : 12 192.04 €

Objet: Approbation du Compte Administratif 2023 des bois - 2024_DE_014

Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote.

Après présentation du compte administratif 2023 des bois par Mme BONAFINI Monique, 1ère adjointe, les membres du Conseil Municipal les acceptent comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 38 419.37 €

RECETTES (sans report) : 36 453.33 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES : 0.00 €

RECETTES (sans report) : 0.00 €

Objet: Affectation des résultats 2023 - Service des Eaux - 2024_DE_015

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	56 573.26 €		- 5 571.26 €	- € - €	- €	51 002.00 €
FONCT	49 639.33 €		3 037.00 €			52 676.33 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	52 676.33 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	52 676.33 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023 A REPRENDRE (LIGNE 001) 51 002.00 €

Objet: Affectation des résultats 2023 - COMMUNE - 2024_DE_016

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	5 883.20 €		519.60 €	78 941.00 €	128 412.00 €	134 814.80 €
				207 353.00 €		
FONCT	27 311.89 €		5 680.35 €			32 992.24 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	32 992.24 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	32 992.24 €
Total affecté au c/ 1068 :	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023 A REPRENDRE (LIGNE 001)	6 402.80 €

Objet: Affectation du résultat 2023 - BOIS - 2024_DE_017

	RESULTAT CA 2022	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER 2023	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	4 092,36 €		- €		- €	4 092,36 €
				- €		
FONCT	54 293.35 €		- 1 966.04 €			52 327.31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	52 327.31 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	52 327.31 €
Total affecté au c/ 1068 :	52 327.31 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2023 A REPRENDRE (LIGNE 001)	4 092,36

Objet: Vote des 4 taxes - exo 2024 - 2024_DE_018

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2024, à savoir :

- Taxe Foncière (bâti) : 33.26 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 12.98 %
- CFE (cotisation foncière des entreprises) : 10.60 %

- Taxe Habitation : 8.55 %

Objet: Adoption du tableau des subventions 2024 - 2024_DE_019

Le Maire présente la liste des associations auxquelles il est proposé d'attribuer une subvention en 2024.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations sur la base du tableau annexé à la délibération,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document découlant de cette décision.

ASSOCIATION	VOTE 2024
ILCG DU VAL DES COULEURS	300 €
ADMR	400 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	30 €

Objet: Attribution du marché de travaux pour la rénovation de la mairie et de la bibliothèque et l'aménagement de 2 appartements en R+1 - 2024_DE_020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique ;

VU la délibération municipale n°2023-DE-042, en date du 6 juillet 2023, adoptant l'opération de rénovation de la mairie et de la bibliothèque et l'aménagement de 2 appartements R+1

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 29 février 2024, et fixant au 19 mars 2024, à 12h00, la date limite de réception des offres au marché de travaux pour rénovation de la mairie et de la bibliothèque et l'aménagement de 2 appartements R+1

VU l'avis de la commission « d'appel d'offres», réunie le 10 avril 2024;

DELIBÉRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

> De valider l'avis de commission « d'Appel d'Offres », , en date du 10 avril 2024, et d'attribuer comme suit le marché de travaux pour rénovation de la mairie et de la bibliothèque et l'aménagement de 2 appartements R+1 :

• **Lot n°1 « VRD»**, attribué à SARL MACAIRE (4 Rue du Vallon derrière Jolive 54115 FAVIERES), pour un montant de 24 736.00 € HT
• **Lot n°2 « Maçonnerie - Gros-oeuvre »**, attribué à SARL MACAIRE (4 Rue du Vallon derrière Jolive 54115 FAVIERES), pour un montant de 146 170.25 € HT.
• **Lot n°3 «Charpente - Couverture»**, attribué à HARMAND et Cie (1 Allée de la Chalade 88170 REMOVILLE), pour un montant de 36 650.03 € H.T.
• **Lot n°4 « Menuiserie Extérieure Alu »**, attribué à Menuiserie FAUVET (2 Grande Rue 88630 MAXEY SUR MEUSE), pour un montant de 106 307.00 € H.T.
• **Lot n°5 « Platrerie »,** attribué à PARANT Platrerie Isoslation (288 Rue du 12 Septembre 1944 88300 NEUFCHATEAU), pour un montant de 57 483.85 € H.T.
• **Lot n°6 « Menuiserie Intérieure Bois»,** attribué à Menuiserie FAUVET (2 Grande Rue 88630 MAXEY SUR MEUSE), pour un montant de 54 225.00 € H.T.
• **Lot n°7 « Carrelage - Faience »**, attribué à SARL ROBEY (32 Chemin du Grand Mont - 88600 GRANDVILLERS), pour un montant de 25 325.90 € H.T.

• **Lot n°8 « Electricité»**, attribué à SARL FAUVET Martin (51 Grande Rue 88630 COUSSEY), pour un montant de 40 562.00 € H.T.
• **Lot n°9 « Chauffage - Ventilation - Plomberie»**, attribué à SARL HENRY (26 Rue des Avioux 88350 LIFFOL LE GRAND), pour un montant de 67 900.00 € H.T.
• **Lot n°10 « Peinture»,** attribué à PARANT Platrerie Isoslation (288 Rue du 12 Septembre 1944 88300 NEUFCHATEAU) pour un montant de 30 518.60 € H.T.

> D'autoriser M le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants avec les entreprises susnommées ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

Objet: Approbation du Budget Primitif 2024 de la Commune - 2024_DE_022
Le Maire présente le Budget Primitif Principal 2024 de la Commune de Sauvigny.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le budget primitif principal 2024 qui s'élève à :

  - Dépenses de fonctionnement : 173 752.12 €
  - Recettes de fonctionnement : 173 752.12 €

  - Dépenses d'investissement : 840 503.00 €
  - Recettes d' investissement : 840 503.00 €

Objet: Approbation du Budget Primitif 2024 du Service des Eaux - 2024_DE_023
Le Maire présente le Budget Primitif du Service des Eaux 2024 de la commune de Sauvigny.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le budget primitif du Service des Eaux 2024 qui s'élève à :

  - Dépenses de fonctionnement : 80 176.33 €
  - Recettes de fonctionnement : 80 176.33 €

  - Dépenses d'investissement : 66 687.00 €
  - Recettes d 'investissement : 66 687.00 €

Objet: Approbation du Budget Primitif 2024 du Service Bois - 2024_DE_024
Le Maire présente le Budget Primitif Bois 2024 de la commune de Sauvigny.

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 du service Bois qui s'élève à :

  - Dépenses de fonctionnement : 53 327.31 €
  - Recettes de fonctionnement : 53 327.31 €

  - Dépenses d'investissement : 4 092, 36 €
  - Recettes d 'investissement : 4 092, 36 €

Objet: AMORTISSEMENTS 2024 - SERVICE DES EAUX - 2024_DE_021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'amortir les dépenses d'investissement faites en 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'amortir les biens achetés en 2023 de la manière suivante

Compte Compte d'amort	Nom de l'entreprise	Libellé	Valeur Brute	Durée d'amort	Montant de l'amort
c/ 2156 c/ 28156	M U L L E R FRERES	Travaux mises aux normes	17 763.30 € TTC	30 ans 2024 - 2054	592.11 € / an

Questions diverses :

Obje t: Pochaines manifestations;

- 12 Mai :à la salle des fêtes : bourse d'échange d'étiquettes de fromage. Entrée gratuite organisée par le Club tyrosémyophile de France.

- 15 juin : Dialogue sur l'eau - matin : artitistique - soir : repas partagé et soirée musicale.

- 8 mai : 11h30 : cérémonie du 08 mai

Objet : choix des fleurs

Le conseil municipal a décidé de partager le choix des fleurs du fleurissement du village entre le Gaec d'Hortival de Vaucouleurs et TOUL.

Objet : Gestion de l'eau

Le conseil décide de faire passer une pétition auprès des villageois afin de contrer la proposition de loi faites par le gouvernement qui imposerait aux communes de céder la gestion de leur ressource en eau à la CODECOM en 2026, ce qui entrainerait indéniablement une grosse hausse du tarif de l'eau et une moindre qualité de gestion du service.

Séance levée à 23h15.